

“ Par arrêté préfectoral du 12 octobre 2020, le port du masque devient obligatoire dans tout l'espace public dès 11 ans.

“ Un couvre-feu est mis en place dans 54 départements dont celui de la Haute-Garonne. A partir du samedi 24 octobre 2020 les déplacements seront interdits entre 21h et 6h (sauf dérogation particulière avec attestation). ## Plus d'informations : <http://www.haute-garonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-des-personnes-et-des-biens/Coronavirus-COVID19/Information-Coronavirus>